

AUTORISATION / ACTIVITE « MINICAF »

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT DU PARENT

En cas d'accident, je soussigné(e), déclarant exercer l'autorité parentale des enfants, autorise l'encadrant de la sortie « MINICAF » du CAF Léman à faire appel au service médical d'urgence nécessaire pour ma personne.

Je l'autorise à contacter M/Mme (*) : Tel : pour le prendre à sa charge.

Lu et approuvé, le / / Signature :

RESPONSABILITE DES ENFANTS MINEURS

Dans le cadre des différentes activités que le MINICAF organise, nous sommes amenés à faire des sorties en extérieur. Il est nécessaire que vous soyez présents avec vos enfants. Munissez-vous à chaque sortie de vos licences CAF (parents et enfants). Assurez-vous d'avoir le matériel et les vêtements, chaussures, ... préconisés par l'encadrant. Les règles générales de prudence s'appliquent lors de ces sorties. Vous êtes responsables de vos enfants et vous êtes tenus de veiller à ce que ces règles énoncées par l'encadrant soient respectées.

La responsabilité des enfants incombe aux parents, non à l'encadrant.

Je soussigné(e), déclarant exercer l'autorité parentale des enfants
..... atteste avoir pris connaissance de la responsabilité, du respect attendu des règles et que mes enfants sont bien assurés (responsabilité civile et en cas d'accident). Les mineurs sont toujours placés sous l'autorité et la responsabilité des parents et non de l'encadrant.

Lu et approuvé, le / / Signature :

AUTORISATION PHOTO / VIDEO / VOIX pour mineurs

Dans le cadre des différentes activités que le MINICAF organise, nous prenons des photos ou des vidéos qui peuvent être visibles lors de l'AG ou publiées sur Internet (cafleman.ffcam.fr, youtube.com, ...) ou dans la presse ou dans la revue annuelle du CAF. Il nous faut pour cela votre autorisation pour cette diffusion publique.

Je soussigné(e),, déclarant exercer l'autorité parentale des enfants
..... autorise la section MINICAF à afficher lors de l'assemblée générale et à publier sur le site internet du CAF Léman des photos où se trouve mon enfant.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant les mineurs que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de leur image et/ou de leur voix, dans le cadre des sorties MINICAF.

Lu et approuvé, le / / Signature :

NUMERO DE LICENCE des personnes parents/enfants ainsi que noms, prénoms :

-
-
-
-
-

CHARTRE Activité « MINICAF »

TYPES D'ACTIVITES

Activités familiales de randonnée, raquettes à neige en terrain nordique, ski alpin ou nordique sur pistes balisées et ouvertes, spéléo pour des grottes de découverte très faciles classe II, vélo de montagne pour des itinéraires faciles de découverte.

AGE DES ENFANTS MINEURS

10 ans maximum.

ENCADREMENT

L'encadrement est confié à Emmanuel PENOVE, bénévole breveté (alpinisme, terrain montagne, randonnée montagne et ski-alpinisme FFCAM), à jour de cotisation, habilité par le président ou la présidente de l'association, sous sa responsabilité.

CERTIFICAT MEDICAL ET PROBLEMES DE SANTE DES MINEURS

La production d'un certificat médical d'absence de contre indication à la pratique des sports de montagne doit accompagner la première prise de licence.

Ensuite, pour les renouvellements annuels de cotisation, vous devrez remplir un questionnaire de santé pour vos enfants. D'autres problèmes de santé identifiés (pathologies particulières, allergies, ...) pour vos enfants sont à gérer par les parents.

TRANSPORTS DES ENFANTS

Les transports des enfants mineurs sont placés sous la responsabilité des parents.

ORGANISATION DES SORTIES OFFICIELLES

Le programme des sorties MINICAF sera visible sur l'agenda du site Internet du CAF LEMAN. L'encadrant s'engage à transmettre une fiche de sortie (avant et après la réalisation de chaque sortie) au président ou à la présidente et à respecter le budget qui est alloué à l'activité.